

longue, le régime multiculturel s'inscrit en vainqueur sur le régime du creuset ethnique.

Pour un Américain, il ne saurait mieux dire.

Des chefs de file canadiens ont aussi exprimé cette idée. Voici ce que disait feu M. Sidney Smith, ancien président de l'Université du Manitoba et de l'Université de Toronto, alors qu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

La population actuelle du Canada se compose, généralement parlant, d'un tiers de Canadiens d'origine anglo-saxonne, d'un tiers d'origine française, et d'un tiers de divers groupes raciaux. Il n'y a pas de race canadienne. Nous n'avons jamais pratiqué une politique de creuset envers les nouveaux venus. Nous n'avons jamais essayé de les façonner dans un seul et même moule. Plutôt, nous nous sommes réjouis de tout ce qu'ils nous ont apporté pour notre enrichissement.

Il y a eu aussi des chefs de file qui prévoyaient la tournure des événements. Un grand architecte du Canada, sir Wilfrid Laurier, a vu les Prairies se peupler durant son administration du troisième élément de notre population; il y a quelque 60 ans, il légua le message suivant aux générations futures:

En Angleterre, j'ai visité l'un de ces modèles d'architecture gothique où la main du génie, guidée par une foi infaillible, a réalisé un tout harmonieux. Cette cathédrale est faite de marbre, de chêne et de granit. C'est à cette image que je voudrais voir se réaliser la nation canadienne. Car ici, je veux que le marbre reste du marbre; le granit, du granit; et le chêne, du chêne. Et sur tous ces éléments, je voudrais édifier une grande nation parmi les nations du monde.

J'aimerais signaler ici que j'ai été très heureux d'apprendre que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait reconnu la possibilité et la vitalité du multiculturalisme. J'aimerais citer ici son document de travail préparé à l'intention des personnes qui rédigent un mémoire:

L'idée-force du mandat, c'est le bilinguisme et le biculturalisme (i.e. l'anglais et le français) et nous ajoutons immédiatement que cette idée-force s'exerce sur un milieu où existe un multiculturalisme de fait—multiculturalisme que l'on ne nous invite pas à supprimer le plus vite possible (ce qui serait du melting pot) mais au contraire à respecter et à sauvegarder, sans toutefois lui donner une reconnaissance officielle.

N'oublions pas que ce principe a reçu une sorte de reconnaissance officielle, puisque la langue et la culture de quelques-uns de ces groupes ethniques d'origine non britannique et non française font partie de l'enseignement des écoles secondaires publiques des trois provinces des Prairies et de plusieurs universités. Cette formule pourrait facilement s'appliquer dans les autres provinces. Je crois le moment venu pour les groupes ethniques de troisième importance de déléguer des représentants à une conférence nationale à Ottawa et de faire connaître leurs points de vues communs au gouvernement fédéral ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et non pas seulement à la Commission royale.

La reconnaissance de plusieurs cultures au sein de notre population a donné lieu à un principe unique d'unité dans une diversité constante; c'est ce que le prince Philippe désignait il y a deux ans, lors de la Commonwealth Study Conference qui s'est tenue à Vancouver, sous le nom de formule canadienne. Il s'agit là, bien entendu, du principe de la Confédération qui avait trouvé son application à l'origine dans le domaine politique et qui s'étend maintenant au domaine de la culture au Canada. Pour mener à bien l'intégration de nos riches cultures en un tout harmonieux, les dirigeants canadiens ont évoqué des symboles aussi sentimentaux que la beauté des mosaïques, les jardins de fleurs, l'arc-en-ciel, l'orchestre symphonique et la chorale qui, chacun à sa façon, expriment un agencement harmonieux.

En accord avec l'idéal de la démocratie et l'esprit de la Confédération, le Canada devrait reconnaître et garantir le principe de l'égalité de tous les peuples qui ont participé à sa création et à son essor. En tant que peuples fondateurs du pays, les Britanniques et les Français devraient être considérés comme participants principaux ayant droit à des privilèges spéciaux tels que la reconnaissance de l'anglais et du français comme langues officielles, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les Canadiens seraient libres de choisir, sans contrainte aucune, l'une ou l'autre langue comme instrument de formation dans leurs écoles. Les tiers groupes ethniques ou culturels devraient recevoir le statut de co-associés et se voir garantir le droit de perpétuer leur langue maternelle et leur culture, qui seraient enseignées à titre facultatif dans les écoles primaires et secondaires, privées aussi bien que publiques, ainsi que dans les universités, lorsque le nombre d'élèves ou d'étudiants le justifierait, comme on le fait en Angleterre. L'enseignement des langues devrait commencer dès la première année du